

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017**

Date de Convocation : <b>10/10/2017</b>
Nombre de conseillers en exercice : <b>11</b>
Présents : <b>8</b>
Absents : <b>3</b>

L'an Deux Mille Dix Sept, le Vingt Octobre à Vingt heures Trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en mairie sous la présidence d'Hugues CRIGNON, Maire.

Etaient présents : Mmes : Michèle JUMEL, Marie Christine LYLEIRE et Mrs : Olivier BELLAY, Jérôme CHATELET, Hugues CRIGNON, Jean-Marie DUVALET, Christophe PELAN, Maxime SENENTE.

Absents : Mme Laëtitia JUMEL Mrs Jean-Marie GAMAIN, et Aurélien LECLERC,

Secrétaire de séance : Olivier BELLAY

**Objet : Décision modificative de budget**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement au-dessus de la mairie est libre depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

La caution est à restituer au locataire, il faut réaliser une décision modificative de budget.

Article 165 dépôt et cautionnement + 430.00€

Article 61521 entretien de terrain - 430.00€

**Objet : Questionnaire concernant le projet PLUI-H élaboré par la CCPV**

La CCPV élabore un PLUI-H depuis le 24 mars 2016. La première phase fut celle du diagnostic et il démarre la seconde phase de construction du PLUI-H celle du PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables

La CCPV consulte le conseil municipal sous forme de questions. Le conseil municipal va répondre à ce questionnaire.

**Objet : Gravillonnage**

La CCPV nous demande de répertorier les rues à gravillonner, plusieurs rues sont éligibles. Il faut continuer à entretenir la voirie.

**Objet : Questions diverses**

La commune d'Escles St Pierre vend des guirlandes extérieures d'occasion, la commune va en acheter.

Inauguration de l'église et bénédiction de la chapelle ex Homo et du calvaire de l'école le 05 novembre 2017

Le colis des aînés est reconduit comme les autres années, la commune offre un bon d'achat de 35 € aux habitants de + de 65 ans.

L'entreprise FOURET va commencer les travaux de mise en accès aux PMR des bâtiments communaux.

Levée de séance 22h30